

Initiatives ministérielles

Par conséquent, les signataires de la pétition demandent humblement au Parlement de geler les taux de cotisation à l'assurance-chômage pour un an.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu certaines consultations. Comme vous le savez, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a également présenté une demande. Nous préférierions que sa demande passe en premier lieu.

M. le Président: Je peux peut-être aider la Chambre. Hier, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte m'a donné avis qu'il demanderait un débat d'urgence. J'ai reçu aujourd'hui une demande d'un autre député sur le même sujet. Je vais donner la parole au député de Nanaimo—Cowichan s'il souhaite intervenir.

Je comprends que le député, par courtoisie, invite le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte à parler le premier, mais aux termes du Règlement de la Chambre, je dois donner la parole au député de Nanaimo—Cowichan.

M. Dingwall: Monsieur le Président, sauf erreur, j'ai entendu le député dire à la Chambre qu'il céderait son tour pour permettre à mon collègue de Terre-Neuve d'intervenir. N'est-ce pas acceptable pour la présidence? La présidence pourrait-elle m'éclairer là-dessus? Nous avons peut-être besoin. . .

M. le Président: L'honorable leader parlementaire et moi-même pourrions peut-être en discuter en privé, mais j'ai pris ma décision et j'ai bien peur que nous devions nous y tenir.

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Hier, comme vous l'avez dit monsieur le Président, j'ai donné avis de mon intention de proposer l'ajournement de la

Chambre pour discuter d'une question importante, à savoir l'industrie de la pêche de la morue du nord.

L'effondrement de ce pilier de l'économie de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse s'avère catastrophique pour des douzaines de collectivités et des milliers de personnes. Il importe que l'on informe d'urgence ces Canadiens des stratégies à court et à long termes que le gouvernement compte mettre en application pour surmonter cette crise. Le congé d'été approchant à grands pas, il sera difficile pour ces personnes de communiquer avec le gouvernement par l'entremise de leurs représentants. Par conséquent, je demande que l'on ajourne la Chambre pour débattre de cette question importante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: L'honorable député de Nanaimo—Cowichan soulève essentiellement le même problème qu'a signalé hier l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Je sais—et je tiens à le dire à la Chambre—que l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte partage l'avis de l'honorable député de Nanaimo—Cowichan.

Comme je l'ai dit hier, il me semble évident que tous les députés sont conscients de la gravité du problème. Hier, j'ai indiqué que j'avais écouté très attentivement l'échange qui avait eu lieu à ce sujet au cours de la période de questions. J'ai l'intention de faire la même chose aujourd'hui.

Je ne suis pas disposé, pour le moment, à ce qu'on ajourne la séance pour entamer un débat d'urgence. Toutefois, je tiens à préciser aux honorables députés de Nanaimo—Cowichan et de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, ainsi qu'aux autres députés originaires de Terre-neuve et du Labrador et à tous ceux qui s'intéressent à ce dossier, que je compte suivre très attentivement les échanges qui portent sur cette question importante.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1040)

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 mai, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit maintenant lu pour la deuxième fois et ren-